

CQP Opérateur vidéo/photo tandem en parachutisme.

RNCP16071 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335, 323t
Code(s) ROME	G1204, G1201
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'échéance	07/06/2021

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015

FEDERATION FRANCAISE DE PARACHUTISME · SIRET : 78440591200022

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation de la branche du sport (CPNEF sport) - Fédération française de parachutisme (FFP)

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDERATION FRANCAISE DE PARACHUTISME	78440591200022	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'activité d'opérateur vidéo/photo consiste à produire des images (film ou photos) d'un saut en parachute biplace. Au-delà du souvenir gratifiant pour la personne qui vient de faire son premier saut en chute libre, ces images sont également et surtout un formidable outil de communication et de promotion pour le parachutisme sportif. L'opérateur filme une partie de la formation au sol dispensée par le moniteur, l'équipement du débutant, la montée dans l'avion ainsi que l'ambiance à bord de l'avion pendant l'ascension qui dure une dizaine de minutes.

Ensuite, le tandem sera filmé en intégralité de la sortie de l'avion jusqu'à l'ouverture du parachute, soit environ 45 secondes de chute libre puis lors de l'atterrissage.

L'opérateur vidéo/photo n'intervient dans les faits que pour effectuer les prises de vue et proposer un « montage » des images obtenues dans le but de les rendre esthétiques et conviviales.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation du cadre de son intervention
- Préparation et installation du matériel technique
- Assurer l'entretien de son matériel
- Prendre connaissance de l'avionnage de la séance de sauts

Bloc de compétences 2 (BC2) : Réalisation d'un film et/ou de prises de vue photo dans les différentes étapes d'un saut tandem (en chute libre, à l'atterrissage....)

- Filmer et ou prendre des photos du tandem avant et après le saut (sur le tarmac, dans l'avion et à l'atterrissage)
- Filmer et ou prendre des photos du tandem en chute libre
- Assister, en cas de nécessité, le moniteur tandem lors de l'atterrissage
- S'adapter aux modifications éventuelles de la séance de saut

Bloc de compétences 3 (BC3) : Gestion du montage vidéo et de la relation client/adhérent en lien avec son activité

- Réaliser le montage vidéo
 - Assurer la relation client ou adhérent en lien avec son activité
- Bloc de compétences 4 (BC4) : Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure.
- S'intégrer dans le fonctionnement de la structure dans laquelle il intervient
 - Prendre en compte la réglementation technique spécifique à son activité
 - Rendre compte des actions menées auprès des responsables

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'opérateur vidéo/photo parachutisme exerce son activité principalement au sein d'associations sportives ou de structures commerciales affiliées ou non à la Fédération Française de Parachutisme. Ces structures sont des établissements d'activités physiques et sportives.

Dans le cadre de ses activités il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres, stages...)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

La position hiérarchique et fonctionnelle de l'opérateur dépend de son statut juridique :

- Lorsqu'il est salarié, il est sous la subordination professionnelle du responsable technique de la structure, du président du centre (association) ou du gérant (structure commerciale)
- Lorsqu'il est non salarié (travailleur indépendant), il gère sa prestation en lien avec le client/adhérent en veillant à respecter les autorisations liées aux réglementations en vigueur.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Convention collective nationale du sport (avenant n°1)
- A 322-157 du code du sport : «Les équipements vestimentaires ne peuvent gêner l'accès aux commandes fonctionnelles d'ouverture des parachutes ni la mise en œuvre de la procédure de secours ».

Actuellement le domaine des opérateurs vidéo / photo Tandem a un cadre juridique restreint. Pour sécuriser cette pratique la FFP a formulé des règles spécifiques.

Il s'agit de la directive technique n°13 du 2 avril 2003 qui énumère une liste de conditions pour la pratique de la vidéo chute ainsi qu'un document intitulé Règles fédérales :

Accompagnement d'un tandem et suivi vidéo.

- autorisation du directeur de la plateforme
- titulaire du B2 ou B4 et du brevet C
- avoir effectué 100 sauts
- mention « autorisé à pratiquer la vidéo chute » sur le carnet de saut

Les brevets fédéraux B2 et B4 permettent aux titulaires d'effectuer des sauts de groupe en chute libre en sécurité.

Le brevet fédéral C s'obtient à partir de 200 sauts et donne accès à des sauts de démonstration ainsi qu'à la pratique de sauts spéciaux (haute altitude, sur l'eau, d'ULM).

Les moniteurs tandem et les directeurs techniques doivent conjointement faire respecter les mesures suivantes :

- v La hauteur de départ minimum est de 3.000 mètres
 - v La hauteur d'ouverture minimum est de 1.500 mètres
 - v Toute sortie accrochée entre un couple tandem et un opérateur vidéo/photo est interdite
 - v Les opérateurs vidéo/photo, en plus des règles sur la vidéo chute, doivent être brevet C et avoir un minimum de 50 sauts avec vidéo
 - v Les accompagnateurs (autres que l'opérateur vidéo/photo) doivent être brevet B2 et ou B4 avec un minimum de 50 sauts de pratique dans leur brevet.
 - v Toute sortie accrochée entre un couple tandem et un ou des accompagnateurs est interdite.
 - v Toute prise en chute faite par un accompagnateur ne doit en aucun cas perturber le couple tandem
- Tout passage ou placement sur la trajectoire du couple tandem sont interdits.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 135 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	25 934
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement J6X90 — Cadres des transports et du tourisme V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant,
- un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant,
- le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,
- un représentant de la Fédération Française de Parachutisme ou son suppléant.

COMPOSITION DU JURY — VAE

La composition du jury respecte l'article R.335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	07/06/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16071/>